

demande de Robert McGreevy, Michael Connolly, un des associés fit et signa en présence et avec le consentement de Nicholas K. Connolly et de Owen E. Murphy, tous deux présents, un memorandum définissant l'arrangement, ainsi que d'autres conventions de même nature au sujet des travaux de Lévis et d'Esquimalt. Le memorandum se lit comme suit :—

(Pièce "M 5.")

Si nous obtenons le contrat des Commissaires du havre, approuvé par le ministre des Travaux Publics, pour 800,000 verges à 35 centins de dragage de déblais à être jetés dans le fleuve, ou si dans un endroit plus difficile, sur le pied des travaux supplémentaires, nous donnons 25,000. Tout ce qui dépassera 200,000 au bassin de Lévis. Travaux supplémentaires à la Colombie-Anglaise, environ 73,000, dont nous donnons 23,000.

"LARKIN CONNOLLY ET CIE."

Ce memorandum a été remis à Robert McGreevy ou O. E. Murphy, et tous deux jurent qu'ils l'ont soumis à Thomas McGreevy qui l'a approuvé.

La preuve a montré que les chiffres 25,000 voulaient dire \$25,000.

Subséquentement, M. Larkin a été appelé à Québec pour conférer avec ses associés au sujet d'affaires importantes. Il arriva à Québec le 1er février, la convention lui fut soumise et il y agréa à une assemblée de tous les associés, à l'exception de Michael Connolly, qui était parti pour la Colombie-Anglaise.

M. Larkin fit à cette époque un mémoire de la transaction, mémoire que dans son témoignage il a lu et expliqué comme suit :

(Pièce "B15.")

"Québec, 1er février 1887.—Memo. d'une assemblée tenue cette après-midi à la résidence de N. K. Connolly, entre N. K. C., O. E. Murphy, R. H. McGreevy et P. Larkin, et convenu que "vingt-cinq" c'est tout ce qu'il y a, mais je sais que "vingt-cinq" veut dire \$25,000. Le mémoire continue "et convenu que "vingt-cinq" sera donné et porté au contrat de dragage s'il est obtenu. S'il ne l'est pas, sera porté à B. C. et A. H. Q., et que la proposition précédente, dont un memo. a été pris par M. Connolly, soit annulée."

M. Larkin jure que les mots "vingt-cinq" veulent dire vingt-cinq mille piastres, et à ce sujet il ne peut y avoir de doute.

La preuve montre d'une manière conclusive que tout en admettant la possibilité de ne pas avoir le contrat, la société consentait à en prendre le risque, se basant comme l'un des témoins l'a dit sur le fait que "la part d'intérêt qui avait été donnée à Robert dans les travaux" était une bonne garantie.

\$20,000 sur les \$25,000 ont presque aussitôt été payées à Thomas McGreevy. L'argent a été payé au moyen de quatre chèques faits par Larkin, Connolly et Cie, à l'ordre de Nicholas K. Connolly et endossés par lui. Ce paiement de \$20,000 n'est pas contesté. La balance de \$5,000 devrait, suivant la version de Murphy, être retenue par lui et payée pour favoriser l'élection de Thomas McGreevy. Il jure qu'il a dépensé ces \$5,000 pour cet objet, et \$2,000 en plus. Cette somme de \$2,000 a été, après une longue dispute, accordée à Murphy par la société Larkin, Connolly et Cie, et portée au compte des dépenses, de la même manière que les \$25,000.

Quant à la question si le total des \$7,000 a été dépensé par Murphy pour l'élection de Thomas McGreevy, plusieurs témoignages ont été entendus, mais la question n'est d'aucune importance au point de vue de l'intérêt public, et nous n'offrons pas de conclusions sur ce point.

Dans le mois d'avril suivant, après les élections, Thomas McGreevy ayant de nouveau été élu député de Québec-Ouest, était à Ottawa remplissant ses devoirs parlementaires. Il paraît avoir, là et alors, rempli sa part de la convention et obtenu pour la société le contrat de dragage. Les lettres écrites à son frère, à cette époque, donnent le récit de ses actes. Le 16 avril 1887, il écrit (Pièce "E2")

"MON CHER ROBERT,—Je viens de voir Perley au sujet du dragage. Nous aurons tous deux une entrevue, lundi prochain, pour discuter son rapport concernant le dragage avant qu'il l'envoie aux Commissaires du havre, aussi, d'autres questions touchant le bassin de radoub, etc."